

Code de vie

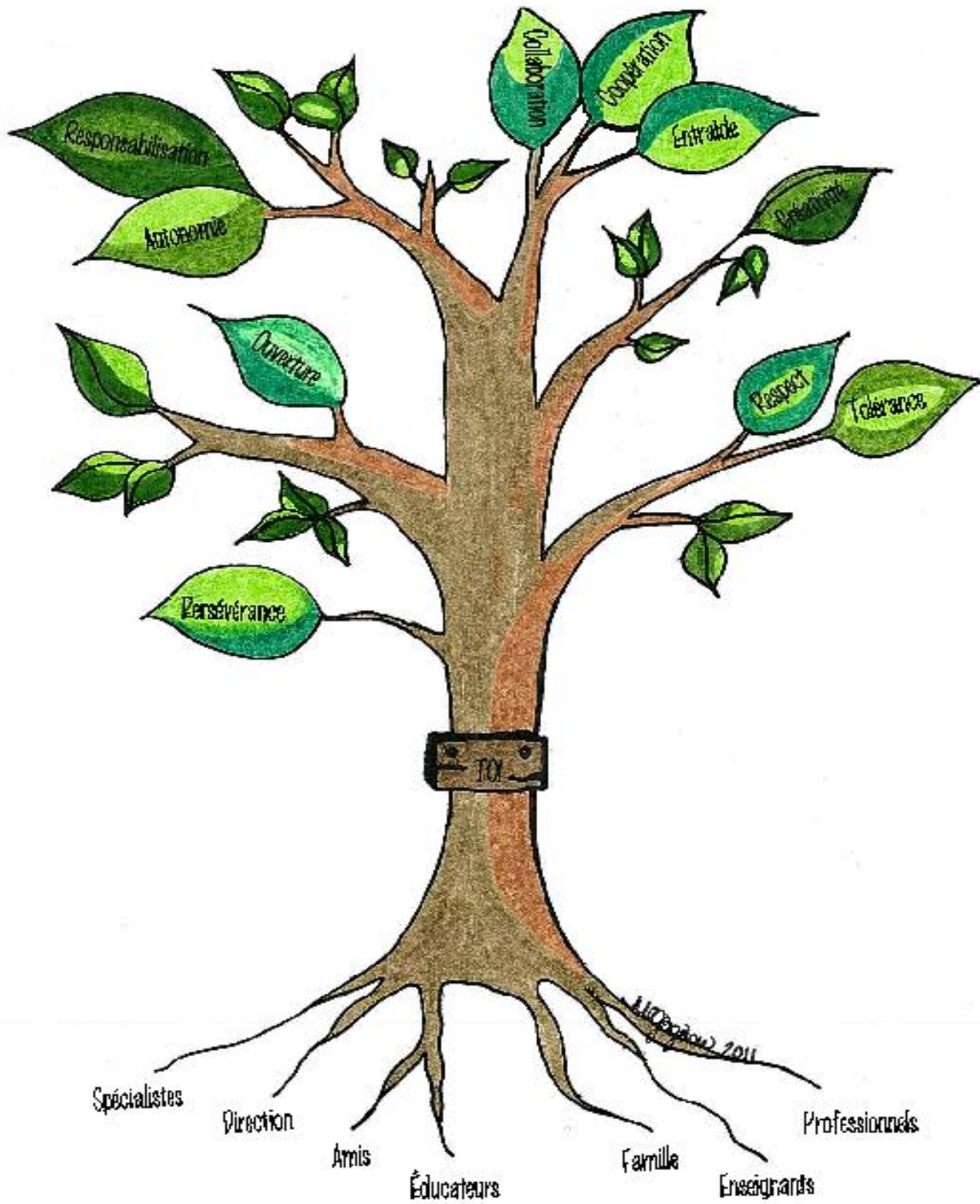




TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux parents	4
Lettre à l'élève	5
Code de vie	6
Règles de vie	7
Manquements	7
Gestion des comportements	8
Gestion des manquements mineurs	8
Gestion des manquements majeurs	9
Protocole d'intervention en situation d'intimidation	11
Contrat	14
Consignation des manquements	15
Feuille de manquements	16

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école du Tourne-Vent vous présente son code de vie actualisé. Notre code est représenté par des règles qui reflètent les valeurs préconisées dans notre projet éducatif telles que le respect de soi et de l'autre, la persévérance, l'entraide, la collaboration, la responsabilisation et l'autonomie. Le code de vie qui vous est présenté est le résultat d'une démarche concertée impliquant tous les membres du personnel de l'école.

Les règles de vie s'appuient sur les fondements suivants :

- Assurer un bon fonctionnement de l'école en offrant un milieu éducatif de qualité et propice aux apprentissages.
- Favoriser un bon déroulement des cours et optimiser le temps d'apprentissage des élèves.
- Favoriser le savoir-vivre en société.
- Permettre la mise en place d'un climat harmonieux afin que chacun se sente respecté et en sécurité.
- Offrir aux élèves des mesures d'aide et d'intervention adaptées à leurs besoins.

Notre code de vie prône un système disciplinaire éducatif qui reconnaît le droit à l'erreur et encourage les comportements adéquats. Comme mentionné précédemment, il vise à développer l'autonomie chez nos jeunes tout en leur permettant d'évoluer dans un climat respectueux, harmonieux et sécuritaire. L'objectif de cette démarche est d'aider l'élève à prendre conscience de son ou de ses comportement(s) inadéquat(s) et de le supporter dans sa recherche de solutions.

Les interventions disciplinaires réalisées et les mesures d'aide offertes diffèrent selon le type de manquement : **mineur ou majeur**. De plus, elles sont établies selon une démarche graduée qui vient encadrer la gestion des comportements inadéquats.

Comme il est démontré que la collaboration école-famille est l'un des facteurs de réussite scolaire chez les jeunes, nous comptons sur vous pour appuyer ce code de vie afin que votre enfant puisse vivre dans un milieu de vie sécurisant et stimulant. En effet, **pour remplir notre mission, nous avons besoin de vous, chers parents. Vous êtes nos partenaires les plus précieux dans la réussite de vos enfants. Après tout, comme le dit le vieux proverbe sénégalais : *Ça prend tout un village pour élever un enfant.***

Bonne année scolaire!

L'équipe du Tourne-Vent



Bonjour cher élève,

Tu reçois aujourd'hui le code de vie de l'école. Il t'aidera à te sentir bien, en sécurité dans ton école, en plus de développer un sentiment de fierté et d'appartenance.

Pour vivre ensemble en harmonie dans notre milieu de vie, certaines règles sont nécessaires. L'équipe du Tourne-Vent a donc adopté un code de vie qui te présente les valeurs de l'école et les attentes souhaitées par tous les intervenants. Il t'indique aussi les règles à respecter pour te sentir en sécurité dans un endroit que nous voulons respectueux, sain, agréable et sans violence.

Comme tu peux le constater, nous avons besoin de ta collaboration pour faire de ton école un milieu où il fait bon vivre. Au Tourne-Vent, choisir de donner le meilleur de soi, c'est faire preuve de persévérance, d'engagement et de détermination. C'est un défi que nous te proposons et toi, tu sauras certainement le relever. Nous sommes là pour t'accompagner tout au long de ton passage à l'école. Nous désirons t'aider à te réaliser.

Nous te souhaitons de passer une très belle année scolaire remplie de nouveaux défis et de grandes découvertes.

Bonne année scolaire!

L'équipe du Tourne-Vent



RÈGLES DE VIE	QUELQUES RAISONS
Je respecte les autres en gestes et en paroles.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour me sentir en sécurité. - Pour développer des relations harmonieuses avec les autres. - Pour vivre dans une école agréable.
Je prends soin des lieux et du matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> - Par respect pour les personnes qui l'utiliseront après moi. - Pour conserver le matériel en bon état et plus longtemps et pour une meilleure qualité de vie. - Pour me responsabiliser et développer mon sentiment d'appartenance à mon milieu.
J'agis et je joue de façon sécuritaire en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer ma sécurité et celle des autres en tout temps. - Pour me sentir bien.
J'entre et me déplace dans l'école en marchant et en silence.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour favoriser un climat propice aux apprentissages et un milieu de vie calme. - Pour ma sécurité et celle des autres.
J'applique le code vestimentaire de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour être vêtu(e) de façon adaptée au milieu scolaire, selon les activités et les saisons (se référer à l'agenda).
Je collabore à la demande de l'adulte.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le respect des règles et des adultes qui m'entourent

LES RÈGLES DE VIE

MANQUEMENTS :

La majorité des élèves comprennent bien les règles établies et sont capables de les respecter. Cependant, pour ceux qui oublient certaines d'entre elles, des billets de manquements seront émis.

À notre école, nous distinguons deux types de manquements : les **manquements mineurs** ou les **manquements majeurs**. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés. L'application des conséquences choisies varie donc selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.

MANQUEMENT MINEUR	MANQUEMENT MAJEUR
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.
Exemples de comportements	Exemples de comportements
<ul style="list-style-type: none">- Cris, course dans les déplacements- Bousculade, chamaillerie- Lancement de balles de neige ou autres- Langage grossier ou inapproprié- Possession d'objets non nécessaires, oubli ou détérioration du matériel- Non-respect des aires de jeu, non respect des règles de jeu- Autres	<ul style="list-style-type: none">- Impolitesse envers l'adulte- Refus d'obéir/défi de l'autorité- Violence verbale- Violence physique- Intimidation/harcèlement- Menaces- Taxage- Vandalisme- Vol- Autres

GESTION DES COMPORTEMENTS

Les conséquences agréables

Lorsque je respecte le code de vie :

- Je suis fier(e) de moi et je reconnais mes efforts.
- Je suis félicité(e) par les adultes et les autres élèves qui m'entourent et je gagne leur confiance et respect.
- J'ai des privilèges.
- Je vis en harmonie et le climat de l'école est agréable et sécuritaire.
- Je me fais des amis. Je peux rester avec mon groupe.
- Je vais parler de mes réussites à la direction.

LE FONCTIONNEMENT

- * Pour chaque manquement aux règles de vie noté dans le code de vie, l'élève assume la réparation et/ou la conséquence selon la gravité de l'acte posé et la fréquence.
- * Avant d'arriver à un manquement mineur, des interventions éducatives et préventives auront été faites à l'école, dans notre gestion interne.
- * Les manquements sont consignés sur un coupon intitulé «manquement» et cumulés dans le code de vie de l'élève.

GESTION DES MANQUEMENTS MINEURS

Procédure lorsque je ne respecte pas le code de vie

***En considérant le geste posé, les intervenants impliqués pourront choisir d'appliquer les modalités suivantes :**

- L'intervenant remet un billet de manquement à l'élève.
- L'intervenant fait un retour sur le comportement et recherche des solutions de réparation avec l'élève.
- L'élève fait signer son billet «manquement» situé dans la pochette de son code de vie par ses parents et le rapporte à son enseignant le lendemain.
- Au besoin, les intervenants de l'école mettent en place, conjointement avec les parents, un plan d'aide pour l'élève (ex. : groupe d'habiletés sociales, rencontre individuelle avec la TES, feuille de route, rencontre avec la psycho-éducatrice, rencontre en psychologie, etc.)
- Rencontre entre les différents intervenants (élève, parent, titulaire, direction) dans un contexte de mise en place d'un plan d'intervention. L'objectif étant de :
 - Préciser le comportement attendu chez l'élève.
 - Discuter des moyens à prendre pour adopter le comportement attendu.
 - Proposer un contrat d'engagement pour l'élève ou un autre outil.
 - S'entendre avec les parents sur le suivi nécessaire à accorder à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.

Si je choisis de ne pas respecter les règles de Vie lorsque je suis avec les autres, j'accepte le geste de réparation et/ou la conséquence proposée :

Les conséquences éducatives

- Réparation
- Dessin d'excuses
- Réflexion
- Lettre d'excuses
- Perte de privilège
- Rendre un service à l'ami (réparation)
- Réparer ce que j'ai brisé
- Mission sociale (ex. : bénévolat, entraide)
- Travaux communautaires
- Perte de récréation
- Retenue
- Garde à vue
- Mesure spéciale ...

GESTION DES MANQUEMENTS MAJEURS

Un manquement majeur est un comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.

Les conséquences éducatives

Pour tout manquement majeur, la procédure est la suivante :

- * L'intervenant recueille l'information sur le comportement et avise en premier lieu la direction ou en second lieu (si la directrice est absente) la TES.
- * L'élève est immédiatement retiré de son groupe pour rencontrer la direction et encadré par la TES.

* En considérant le geste posé, la direction de l'école, en concertation avec les intervenants impliqués, pourront choisir d'appliquer les modalités suivantes :

- La direction ou la TES téléphone aux parents, en présence de l'élève, pour les informer du comportement de ce dernier.
- L'élève se mérite une retenue. Durant ce moment, il fait un travail de réflexion en lien avec le geste posé. Il doit faire signer son travail par ses parents.
- L'élève est accompagné dans son geste de réparation et guidé dans sa démarche par la TES.
- L'élève est immédiatement retiré de son groupe et suspendu à l'interne pour une demi-journée ou une journée. Lors de cette suspension, l'élève fait un travail en lien avec le geste posé. Il doit également réfléchir à un geste de réparation. À la maison, il fait signer le fruit de ses réflexions par ses parents.
- L'élève doit se présenter à l'école, le travail fait, avec ses parents.
- Un plan d'action ou d'intervention est mis en place.

Il est à noter que pour toute suspension à l'interne, l'élève devra reprendre le travail de classe non fait. Après quelques manquements et, selon les cas, il y aura une rencontre avec les différents intervenants internes et externes (si besoin) pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève. Selon la gravité du geste posé, un élève peut être suspendu à la maison. En concertation avec les intervenants concernés, la direction fixe les modalités et la suspension (durée de la suspension et le travail à effectuer durant la situation). Elle rencontre les parents et l'élève pour discuter des modalités de retour. L'élève est accompagné dans son geste de réparation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'INTIMIDATION

Voici notre protocole visant à encadrer et à contrer les gestes d'intimidation et de violence à l'école du Tourne-Vent.

Lorsque l'on parle d'intimidation, il y a **trois (3) caractéristiques** importantes que l'on doit observer:

- ✚ un **geste intentionnel** : la personne le fait de façon volontaire, elle a l'intention de blesser l'autre personne par ses gestes ou ses paroles.
- ✚ un **geste répétitif** : les gestes agressifs ou d'exclusion sont posés plusieurs fois envers une même personne.
- ✚ un **déséquilibre du rapport de force** : la personne qui intimide est plus forte physiquement ou psychologiquement (facilité à s'exprimer, à répliquer, à manipuler, désir de contrôle) que la victime.

On regroupe les comportements d'intimidation en **quatre (4) catégories** :

- ✚ agression physique
- ✚ agression verbale
- ✚ geste d'exclusion sociale, agression indirecte

INTERVENTIONS

1^{er} manquement majeur

- a) Consignation de l'évènement au code de vie (billet de manquement) avec une note de l'intervention
- b) Information à la titulaire et à la T.E.S
- c) Lecture d'une allégorie avec parents à la maison et réponses aux questions réflexives annexées, signature des parents

2^e manquement majeur

Les énoncés a) et b)

- c) Appel aux parents
- d) Réflexion écrite d'une page sur les gestes posés et les conséquences sur l'autre personne, signée par les parents
- e) Récréation guidée ou retenue après l'école.

3^e manquement majeur

Les énoncés a), b) et c)

- d) Réflexion écrite et signée par les parents et signature d'un contrat d'engagement pour l'intimideur et un contrat d'affirmation de soi pour l'élève intimidé
- e) Rencontre de l'élève avec la direction, la T.E.S., une professionnelle et ses parents (formulaire de référence à remplir)
- f) Obligation pour l'élève récidiviste de faire un démarche de suivi auprès d'une professionnelle de l'école ou de l'extérieur
- g) Travaux supplémentaires préparés par l'enseignante
- h) Suspension à l'interne

4^e manquement majeur

Les énoncés a), b) et c)

- d) Suspension à l'externe, réflexion écrite signée par les parents et travaux supplémentaires
- e) Présence obligatoire des parents pour le retour en classe
- f) Rencontre avec la titulaire, les parents, la direction, la T.E.S. et les professionnelles (plan d'action, référence à un service externe)

* Selon la gravité de la situation, l'équipe jugera des autres étapes à suivre.

Note :

La direction de l'école se réserve le droit de suspendre un élève à l'externe pour toute situation jugée grave et inacceptable.

De plus, tout le personnel de l'école doit intervenir auprès d'un enfant si la situation l'exige.
Parce qu'à l'école du Tourne-Vent, l'intimidation n'est pas tolérée :

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Mon enseignante, mes parents et moi avons pris connaissance des règles notées au code de vie via le site Internet de l'école et sommes en accord avec l'importance de les respecter.

Comme élève, je m'engage à faire de mon mieux pour respecter le code de vie. Par ma bonne participation, je veux contribuer à créer un climat agréable et de respect à l'école. Je m'engage dans la lutte contre l'intimidation, la violence et la discrimination dans mon école.

Signature : _____

Date : _____

Comme parent ou tuteur, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à aider mon enfant à respecter les règlements. Je l'aiderai à bien cheminer au cours de l'année.

Signature : _____

Date : _____

Comme enseignant(e), je m'engage à bien faire comprendre les règlements du code de vie et leurs conséquences. J'aiderai votre enfant à respecter nos règles et je l'encouragerai dans ses efforts et ses démarches.

Signature : _____

Date : _____



CONSIGNATION DES MANQUEMENTS AU CODE DE VIE

Nom :	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Règle 1 Respect des autres				
Règle 2 Respect du matériel et de l'environnement				
Règle 3 Code vestimentaire et sécurité				
Règle 4 Déplacements				
Autres :				
Total				



Manquement



Manquement



Nom de l'élève: _____

Date: _____ Classe: _____

Intervenant: _____

Ce billet est remis au pigeonnier de la T.E.S. qui l'achemine au titulaire. L'intervenante informe tout de même la titulaire.

Nom de l'élève: _____

Date: _____ Classe: _____

Intervenant: _____

Ce billet est remis au pigeonnier de la T.E.S. qui l'achemine au titulaire. L'intervenante informe tout de même la titulaire.

Règle # 1 Respect des autres

Manquement mineur Manquement majeur

bouscule se chamaille

lance _____

commet une impolitesse défie l'autorité

fuit devant le rappel de l'adulte

Règle # 1 Respect des autres

Manquement mineur Manquement majeur

bouscule se chamaille

lance _____

commet une impolitesse défie l'autorité

fuit devant le rappel de l'adulte

Règle # 2 Respect du matériel et de l'environnement

Manquement mineur Manquement majeur

perd ou brise _____ vole

pollue l'environnement

Règle # 2 Respect du matériel et de l'environnement

Manquement mineur Manquement majeur

perd ou brise _____ vole

pollue l'environnement

Règle # 3 Code vestimentaire et sécurité

Manquement mineur Manquement majeur

joue au mauvais endroit commet une imprudence

porte des vêtements inappropriés

Règle # 3 Code vestimentaire et sécurité

Manquement mineur Manquement majeur

joue au mauvais endroit commet une imprudence

porte des vêtements inappropriés

Règle # 4 Déplacements

Manquement mineur Manquement majeur

parle court pousse flâne crie

Règle # 4 Déplacements

Manquement mineur Manquement majeur

parle court pousse flâne crie

Geste réparateur et/ou conséquence:

Commentaires :

Ce manquement vous est remis afin que vous interveniez auprès de votre enfant. Vous devez le signer et votre enfant le rapportera à son enseignante dès demain.

Signature d'un parent:

Geste réparateur et/ou conséquence:

Commentaires :

Ce manquement vous est remis afin que vous interveniez auprès de votre enfant. Vous devez le signer et votre enfant le rapportera à son enseignante dès demain.

Signature d'un parent

